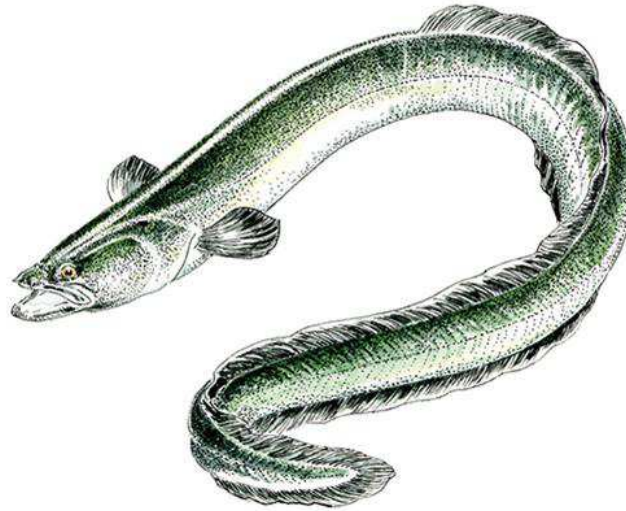


## Anguille (*Anguilla anguilla*)



### *Morphologie et anatomie*

**Taille :** moyenne 50 cm, 150 cm maximum

**Poids :** moyen 300 g, maximum 5 kg

**Description physique :** L'anguille a un corps cylindrique et serpentiforme. Elle possède de minuscules écailles, et est recouverte d'un abondant mucus. L'anguille est dotée d'une nageoire unique, faisant office de nageoire dorsale, caudale, et anale.

### *Biologie*

**Alimentation :** L'anguille a une alimentation principalement piscivore. C'est une espèce carnassière et opportuniste. Elle n'a pas de régime alimentaire bien défini, la taille de ses proies va varier en fonction de son habitat et de son âge. Elle chasse plutôt la nuit. Etant une espèce charognard, ses proies peuvent être vivantes ou mortes.

**Reproduction :** Nous n'avons toujours pas découvert précisément la zone de ponte de l'anguille, mais celle-ci a lieu dans la mer des Sargasses, à 6000 km des côtes françaises. Les informations concernant cette reproduction restent vagues.

La ponte se déroulerait entre 400 et 700 m de profondeur, en pleine mer, la femelle décéderait peu après l'expulsion de ses œufs.

Une femelle pond environ 1 million d'œufs/kg.

L'incubation durerait environ 1 mois.

**Maturité sexuelle :** Elle varie selon les individus, certains ne se reproduiraient même jamais. On reconnaît une anguille prête à se reproduire lorsqu'elle devient argentée (*Cf. écologie de l'espèce p. 12*).

**Durée de vie :** La durée de vie de l'Anguille dépend du milieu dans lequel elle évolue, et si elle a cherché à se reproduire ou non. Elle se situerait entre 5 et 15 ans pour les femelles et 3 à 6 ans pour les mâles. Le record de longévité d'un individu de cette espèce est de 85 ans.

### *Ecologie*

**Habitat :** La vie de l'anguille se passe en 4 étapes : Leptocéphale (ou larve), civelle, anguille jaune, et anguille argentée. Ces différentes étapes s'exécutent lorsque l'anguille change de milieu.

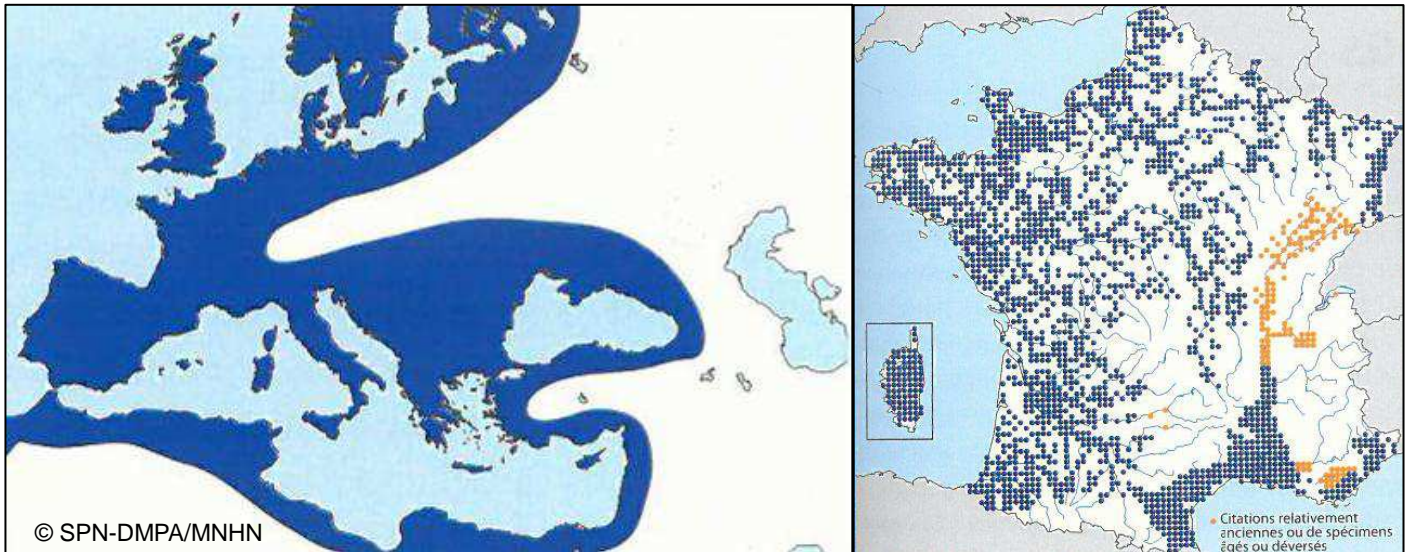
Après l'éclosion en mer, la leptocéphale (larve transparente de 5 mm) se laisse porter par le Gulf Stream (courant marin) jusqu'aux côtes européennes. A l'approche des eaux saumâtres de l'estuaire, la leptocéphale se transforme en civelle (ou piballe). La majorité des civelles vont remonter dans les fleuves et rivières, celles-ci s'adaptent à l'absence de salinité en devenant de jeunes anguilles (stade anguille jaune). Dès lors que les stocks de graisse deviennent suffisants, les anguilles adultes vont une nouvelle fois se transformer pour la reproduction : c'est le stade anguille argentée.

Certaines deviennent donc matures sexuellement en eau douce avant de partir en mer, tandis que d'autres le deviennent en mer.

**Sensibilités :** L'anguille européenne est une espèce en danger critique d'extinction (*Cf. Annexe IX*). Elle est menacée par la pêche commerciale, le braconnage, les turbines, les barrages, et la mauvaise circulation dans les cours d'eau. En mer, le problème de changement climatique affecte les anguilles, par des modifications au niveau du Gulf Stream, ainsi que sur leur aire de ponte.



*Distribution*

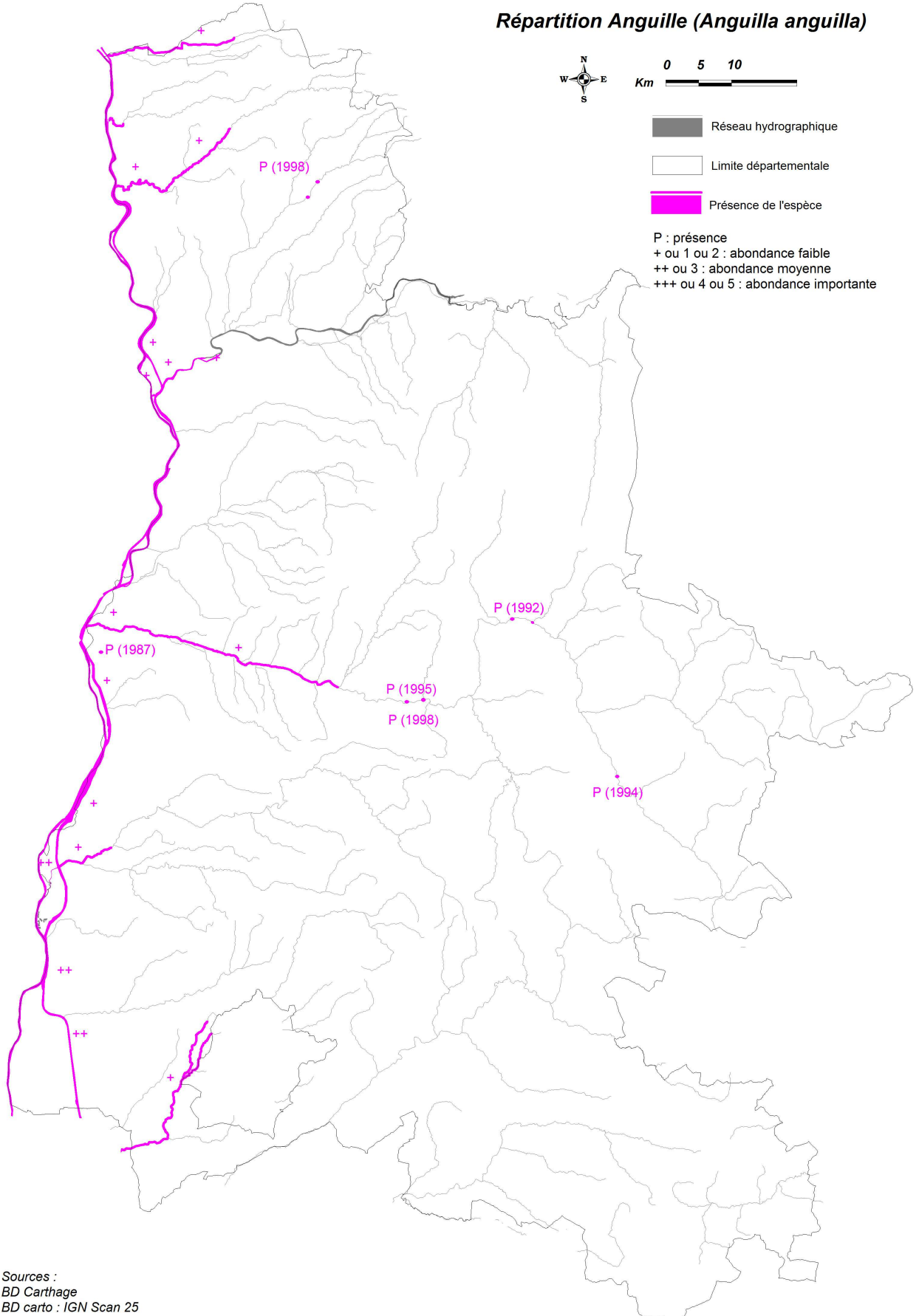


En zone maritime, l'espèce s'étend sur toutes les côtes de l'Atlantique Nord : de la Floride au Groenland, du Sénégal à la Scandinavie, ainsi qu'en Méditerranée et en mer Noire. La larve (leptocéphale) est présente sur tout l'Atlantique Nord entre la mer des Sargasses et l'aire de distribution continentale.

En eau douce, on la retrouve sur toute l'Europe, des pays scandinaves aux pays méditerranéens ainsi que de l'Afrique du Nord jusqu'au Sénégal.



Répartition Anguille (*Anguilla anguilla*)



Sources :  
BD Carthage  
BD carto : IGN Scan 25

### *Répartition sur le département*

C'est l'une des deux espèces de grands migrateurs que l'on retrouve sur le département avec l'Alose Feinte du Rhône (Cf. p. 38), et la seule espèce migratrice catadrome (qui vit en eau douce et se reproduit en mer). Cette espèce peut s'adapter à tout type de milieu. Historiquement, sur le département, on retrouvait cette espèce presque partout, jusque sur les têtes de bassin. La répartition actuelle est très nettement restreinte : on la retrouve sur tout le linéaire du Rhône, mais au détail près que ces densités sont beaucoup plus faibles que ce qu'elles devraient être. Il n'y a que dans le sud du département où les densités d'anguilles sont plus importantes (Ex : sauvetage au barrage de Rochemaure). On la retrouve également dans les contre canaux et sur les parties aval de certains cours d'eau, tels que le Lez, l'Aulière, le Roubion, la Drôme, l'Isère, la Galaure, le Bancel et l'Oron, mais avec des densités très faibles, parfois juste un seul individu recensé.

### *Enjeux / Actions de préservation*

Tout comme l'Alose feinte du Rhône, de nombreuses actions sont réalisées dans le cadre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), conduit par l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM).

Les axes principaux d'actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- La reconquête des axes de migration : des actions sont menées sur l'amélioration de la continuité piscicole sur les obstacles, notamment par des systèmes de passes à poissons sur le vieux Rhône au niveau des barrages, des dispositifs favorisant la dévalaison, et l'optimisation du franchissement par les écluses. Des actions de restauration globale des milieux, notamment sur le qualitatif et la morphologie des cours d'eau sont indispensables pour offrir un potentiel d'accueil correct pour le développement de l'espèce. Le SDAGE a défini des Zones d'Actions Prioritaires (ZAP), cours d'eau sur lesquels les actions doivent être menées en priorité, notamment sur le franchissement et ciblant des ouvrages prioritaires. De nombreux cours d'eau sont concernés sur le département pour l'espèce anguille.
- La poursuite et le renforcement des suivis : ils sont indispensables pour connaître l'efficacité des aménagements réalisés et l'évolution des aires de migration de l'espèce.
- Le confortement des populations en place : il est primordial de maintenir les populations en place car elles sont fragiles et vulnérables, notamment par des actions de préservation et par des mesures règlementaires (classement des cours d'eau, bon état des cours d'eau, débits réservés, etc....).

Il existe un programme Européen de sauvegarde de l'Anguille, décliné au niveau national qui comprend également un nombre important de mesures :

- Des actions de restauration des milieux intégrées aux différents PLAGEPOMI en France.
- Une réglementation stricte sur les captures, notamment des civelles au niveau des embouchures,
- La lutte contre le braconnage des civelles,
- La lutte contre les pollutions,
- La réalisation de repeuplements.